

Une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été tenue dans la bibliothèque de l'école secondaire Rosemère, 530, rue Northcote, Rosemère (Québec) le mercredi 2000-09-12, à 19 h 30 ; y étaient présents :

Steve Bletas, président ; William Pollock, vice-président ; Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, Nancy Rupnik et Edward Turchyniak, commissaires; et Dominic Martini, directeur général.

Étaient également présents : Robert Vallerand, directeur général adjoint ; Lorraine Archambault, directrice du Service des ressources financières ; Laiq Hanafi, directeur des Services éducatifs ; Jean-Guy Messier, directeur du Service des technologies de l'information ; Agostino Santini, conseiller-cadre à la direction ; Michael Stirrup, directeur du Service des ressources humaines ; Raymond Thivierge, directeur du Service des ressources matérielles ; et Jocelyne Thompson-Ness, secrétaire de séance. Il y avait aussi un large auditoire.

Étaient absents : Natalie Auclair, Walter Fogel, Linda Gagnon, Morten Schrier et Mary Sotelis, commissaires ; Mario Gaulin et Pierre Niding, commissaires-parents.

Invité : Yvan Marchand, architecte.

Le président a ouvert la séance.

HEURE : 19 h 04

1.0 ENGAGEMENT D'UN ENTREPRENEUR – SIÈGE SOCIAL

Le président a souhaité la bienvenue à M. Marchand, l'architecte chargé du projet de construction du nouveau siège social. Il a précisé que M. Marchand était présent pour répondre aux questions des membres du conseil.

Le directeur général a signalé que onze (11) soumissions avaient été ouvertes le 2000-09-07. Il a indiqué que l'architecte, Yvan marchand, et la firme d'avocat Lavery, de Billy ont confirmé que la soumission la plus basse est conforme au cahier des charges. Il a ensuite expliqué les options de la commission scolaire pour ce qui a trait à l'octroi du contrat.

Le directeur général a aussi déclaré que la Ville de Rosemère avait fait part, par écrit, de son intention d'émettre un permis de construction. Il a ensuite passé en revue l'entente relative à la reforestation de la propriété.

Une discussion s'est ensuivie.

À la suite des inquiétudes soulevées par Steve Kmec, le directeur général a spécifié que l'entrepreneur devait respecter les conditions stipulées au cahier des charges.

Edward Turchyniak a noté que la décision de procéder à la construction d'un nouveau siège social à Rosemère a été prise par le conseil provisoire en avril 1998. Il s'est dit reconnaissant des efforts déployés par celles et ceux qui ont aidé à concrétiser ce projet.

En réponse à une question de Carolyn Curiale, M. Marchand a expliqué qu'il procédera à une inspection hebdomadaire du chantier, accompagné de l'ingénieur, de l'entrepreneur, du chargé de projets et du directeur du Service des ressources matérielles.

Le directeur du Service des ressources matérielles a avisé le conseil qu'une procédure sera mise en place pour contrôler la qualité du béton et des matériaux utilisés.

0430

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a résolu d'entreprendre la construction d'un nouveau siège social à Rosemère ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2000-09-07 ;

ATTENDU QUE l'architecte a confirmé que le soumissionnaire qui a proposé le prix le moins élevé a respecté le cahier des charges ;

*IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que, sur la recommandation du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de construction du nouveau siège social à **Consortium MR Ltée** pour un montant total de 2 037 000 \$, taxes en sus.*

Steve Kmec a suggéré que le projet de résolution soit amendé par l'ajout d'une clause restrictive spécifiant que le projet est conditionnel à la réception du permis de construction de la Ville de Rosemère et d'une clause autorisant le président et le directeur général à signer tout document donnant plein effet à la résolution.

Edward Turchyniak a accepté les amendements proposés.

000912-MR-0024

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a résolu d'entreprendre la construction d'un nouveau siège social à Rosemère ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2000-09-07 ;

ATTENDU QUE l'architecte a confirmé que le soumissionnaire qui a proposé le prix le moins élevé a respecté le cahier des charges ;

*IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que, sur la recommandation du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de construction du nouveau siège social à **Consortium MR Ltée** pour un montant total de 2 037 000 \$, taxes en sus.*

ET QUE la mise en œuvre du projet soit conditionnelle à l'émission des permis de construction par la Ville de Rosemère ;

ET DE PLUS QUE le président, et en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que le directeur général, et en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Edward Turchyniak a remercié le conseil pour le panier de fruits qu'il a reçu à l'hôpital.

Le président a transmis toute sa reconnaissance à Edward Turchyniak qui a servi d'intermédiaire entre la commission scolaire et la Ville de Rosemère pour l'obtention des permis nécessaires à la mise en chantier de ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Peter MacLaurin que la séance soit ajournée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 19 h 25

PROCHAINE SÉANCE > ORDINAIRE > 2000-09-27

Robert Vallerand, secrétaire général

Steve Bletas, président

